

Si vous êtes étudiant dans notre établissement et que vous souhaitez passer un ou deux quadrimestres au dans un établissement partenaire, vous pouvez envoyer à la Coordination Erasmus+ et mobilité internationale, par courrier postal et par mail, votre dossier de candidature, à l'adresse suivante :

**Coordination Erasmus+ et mobilité internationale :**

**Laura Di Grégorio**

**Beaux-Arts de Liège – Ecole Supérieure des Arts**

Code Erasmus : B-LIEGEO2

Rue des Anglais 21

4000 Liège

Belgique

[l.digregorio@intra-esavl.be](mailto:l.digregorio@intra-esavl.be)

[+32 \(0\) 4 221 70 70](tel:+322217070)

Il s'agit d'un séjour d'un quadrimestre (minimum 3 mois, maximum 5) durant lequel l'étudiant participera aux cours proposés par l'établissement scolaire de son choix. Ces cours auront été préalablement validés par les professeurs de l'établissement d'origine et par l'établissement d'accueil et comptabiliseront 30 (un quadrimestre) ou 60 crédits (une année entière).

### **Conditions générales d'admission**

- Les étudiants admis en 3e ou 1e année Master 2 ans ont accès aux échanges Erasmus+, pour autant qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité imposées par la Communauté européenne et qu'ils aient réussi leur année sans crédit résiduel et moyennant une note globale finale de 70 %.

À titre exceptionnel un étudiant de 2e année Master 2 ans pourra être admis aux échanges Erasmus+.

### **Condition spécifiques**

- Avoir reçu l'accord de tous les professeurs et, en priorité celui des professeurs d'atelier et de dessin, avant d'introduire sa demande de candidature ;
- Présenter une demande écrite, motivée et documentée (dossier comprenant la présentation du projet, une lettre de motivation, un curriculum vitae et un portfolio) auprès des professeurs titulaires de l'option avant le 1er décembre. Celle-ci sera transmise au conseil d'option qui rendra avis auprès du Conseil de Gestion Pédagogique (CGP) et du directeur ;
- Avoir une connaissance suffisante de la langue d'enseignement de l'établissement choisi pour la mobilité Erasmus (min B2). Le programme OLS (Outil linguistique de soutien) de la Communauté européenne propose à l'étudiant, à titre facultatif, de suivre des cours linguistiques en ligne durant son séjour Erasmus ;
- Attester l'obtention de 30 (un quadrimestre) ou 60 (une année) crédits ECTS pour pouvoir valider son année ;
- À titre tout à fait exceptionnel, l'étudiant parti au premier quadrimestre peut se voir accorder une prolongation de son échange. L'étudiant devra alors introduire une demande écrite et motivée auprès des professeurs titulaires un mois avant la date prévue de la fin de son séjour. Celle-ci sera transmise au conseil d'option qui rendra un avis au directeur. Sauf cas exceptionnel, aucune prolongation ne sera permise aux étudiants de l'année Master 1 an ;
- L'intitulé des cours suivis par l'étudiant durant son séjour Erasmus sera inscrit dans le Supplément au diplôme ;
- Assurances et visa en ordre.

## Procédures

- Introduire auprès du coordinateur Erasmus+ une demande de candidature vers le 15 octobre ;

- Déposer auprès du coordinateur Erasmus+ un dossier de candidature comprenant : présentation du projet, lettre de motivation, curriculum vitae, portfolio, certificat de connaissance linguistique, application form et learning agreement, pour le 1er mars de l'année académique précédant la mobilité ;
- Valider le test linguistique en ligne (OLS) proposé par le programme Erasmus+, en début et fin de mobilité.

OLS est un outil linguistique en ligne, permettant à l'étudiant d'évaluer, avant son départ et en fin de séjour, son niveau de connaissance de la langue du pays d'accueil ; **Bourses** :

Une aide financière est accordée par la communauté européenne aux étudiants concernés par une mobilité Erasmus+ (étude ou stage). Le montant de cette somme varie d'une année à l'autre et n'est pas toujours connu au moment de la sélection des candidats. Chaque allocataire reçoit en début, milieu et fin de mobilité, un montant forfaitaire calculé selon des critères stricts. Le nombre d'étudiants pouvant bénéficier d'une bourse pour un séjour d'études Erasmus+ est limité et fera donc l'objet d'une sélection sur la base de leur dossier.

Les étudiants boursiers (région wallonne ou communauté française) peuvent bénéficier d'un subside supplémentaire à la bourse Erasmus+.

Conditions de réception de la totalité de la bourse Erasmus+ :

- Avoir soumis une candidature valable et signée par les trois parties ;
- avoir accompli une mobilité Erasmus dans son intégralité (sauf cas exceptionnel) ;
- Avoir réalisé le test linguistique en ligne (OLS) en début et fin de mobilité ;
- avoir remis les documents nécessaires en fin de mobilité ;
- Avoir complété un rapport en ligne de fin de mobilité.

Les modalités concernant la bourse de mobilité attribuée à l'étudiant et le programme d'études sont précisées dans le Contrat de bourse Erasmus qui sera signé avant le départ de l'étudiant.